

**FORMULAIRE DE DECLARATION DE LA MASSE
SALARIALE 2019 EFFECTIVE SOUMISE A LA CCT**

Calcul de la masse salariale soumise à la CCT :

**Masse salariale AVS totale - masse salariale des salariés non
soumis à la CCT**

Nom de l'établissement :

En CHF :

Masse salariale **2019 effective** soumise
à la CCT

ANNÉE 2020 : Modalités de paiement de la contribution professionnelle
paritaire.

Merci de cocher la case de votre choix.

Option 1 : 4 paiements trimestriels

Option 2 : 1 paiement annuel à l'issue du 1^{er} trimestre

Si la masse salariale 2020 estimée soumise à la CCT est **significativement
différente** de la masse salariale **2019 effective** ci-dessus, nous vous remercions
d'en donner le montant.

En CHF :

Masse salariale 2020 estimée, soumise à la CCT

A des fins statistiques nous vous prions de nous communiquer le nombre de
collaborateurs soumis à la CCT au 31.12.2019 par genre :

Nbre de femmes :

Nbre d'hommes :

Lieu, date et timbre de l'établissement :

Signature de la personne responsable :

Nous vous remercions de renvoyer ce formulaire, dûment rempli, directement à la
CPP – La Ruche - Bois de Cery – 1008 Prilly ou par courriel à sylvie.fulpius@fhv.ch
jusqu'au 31 janvier 2020.